

# **Ordonnance du DFE concernant le classement de pays importateurs dans les catégories de pays établies en relation avec la garantie contre les risques à l'exportation**

**Modification du 5 juillet 2000**

---

*Le Département fédéral de l'économie  
arrête:*

I

L'annexe de l'ordonnance du DFE du 15 février 2000 concernant le classement de pays importateurs dans les catégories de pays établies en relation avec la garantie contre les risques à l'exportation<sup>1</sup> est modifiée conformément à l'appendice ci-joint.

II

La présente modification entre en vigueur avec effet rétroactif au 9 mai 2000.

5 juillet 2000

Département fédéral de l'économie:  
Pascal Couchepin

<sup>1</sup> RS 946.111.6

*Annexe*  
(art. 1)

Les pays suivants seront dorénavant reclassés comme suit:

Pays importateur:	Abréviation:	Catégorie de pays:
Antilles néerlandaises	AN	6
Argentine	AR	6
Bolivie	BO	7
Costa Rica	CR	3
Iran	IR	5
Mexique	MX	3
Paraguay	PY	6
Sao Tomé-et-Principe	ST	7
Suriname	SR	7
Trinité-et-Tobago	TT	2
Uruguay	UY	3

Les pays suivants font l'objet d'une première classification dans les catégories:

Pays importateur:	Abréviation:	Catégorie de pays:
Aruba	AN	4
Saint-Kitts-et-Nevis	KN	4